ks/cs
Kommunikation Schweiz
Communication Suisse
Comunicazione Svizzera
Communication Switzerland

Inscription à l'examen professionnel de spécialiste en communication 2026

Examen écrit: **mars 2026**
Examen oral: **avril 2026**

Le présent bulletin d'inscription, dûment rempli en capitales doit être retourné avant le **31 octobre 2025** à l'adresse suivante: pruefungen@ks-cs. ch. Les documents écrits à la main ainsi que les documents envoyés par courrier ne seront pas traités ultérieurement**.** Le/la soussigné/e s'inscrit, par la présente, à l'examen professionnel de spécialiste en communication et déclare

- avoir pris connaissance du règlement des examens (éd. 2018), de ses directives d'application, de la réglementation des taxes d'examen ainsi que des conditions d'admission citées ci-après,
- avoir dûment rempli la présente par des indications complètes et conformes à la vérité; et prend également connaissance
- qu'il/elle ne sera pas admis/e à l'examen en cas d'envoi tardif ou incomplet de la présente inscription et en cas de non-paiement de la taxe d'examen

pass photo

Coordonnées personnelles

Nom	Prénom(s)

Date de naissance	No. AVS

Lieu d'origine et canton, exemple Sion VS / étranger: uniquement pays d'origine	Langue d'examen	Langue maternelle

No. et rue	NPA	Domicile (lieu et canton, exemple Sion VS

No. de téléphone mobile	No. de téléphone prof	E-mail

Employeur / Fonction

No. et rue	NPA	Lieu

Tout changement de coordonnées doit être immédiatement communiqué par écrit au secrétariat précité

ks/cs
Kommunikation Schweiz
Communication Suisse
Comunicazione Svizzera
Communication Switzerland

Formation

Prof. apprise avec certif. féd. de capacité Licence universitaire ou diplôme ETS	Durée:	
Fréquentation d'une école de commerce avec obtention d'un diplôme reconnu par la Confédération	Année de l'examen final:	
Diplôme d'un examen professionnel supérieur dans le domaine commercial	Année de l'examen final:	
Maturité fédérale	Année de l'examen final:	
Licence universitaire ou diplôme ETS	Année de l'examen final:	
Autre	Année de l'examen final:	
Examen MarKom	Année de l'examen final:	

☐ Je suis depuis au moins deux ans une formation à plein temps en vu de l'obtention du Diplôme CREA et / ou Polycom (la commission d'examen accepte la fréquentation de cette école comme équivalence à deux années de pratique professionelle).

Ecole et cours fréquentés:

Autres formations suivies (uniquement dans la mesure où elles sont significatives dans le contexte de l'inscription):

de	à	Ecole, cours, etc.	Diplôme(s) en tant que

Les renseignements fournis doivent être complets et étayés par la fourniture de photocopies des certificats/attestations correspondants.

A titre statistique: école suivi pour la préparation de cet examen de Brevet fédéral:

☐ SAWI, Lausanne ☐ KAIROS Academy, Bienne ☐ Ecole à plein temps

☐ Polycom, Lausanne ☐ CREA, Genève autre

ks/cs
Kommunikation Schweiz
Communication Suisse
Comunicazione Svizzera
Communication Switzerland

Position actuelle / Activité

Adresse de l'employeur actuel
Confirmation juridiquement valable de l'employeur (à signer par ce dernier)
Nous confirmons, par la présente, que Mme/Mr
est engagé(e) dans notre entreprise depuis le (jours/mois/année)
en qualité de (fonction)
et que son contrat de travail ne fait pas l'objet d'une résiliation. Les activités correspondant au post occupées sont décrite en annexe (fournir un extrait du cahier des charges, signé par l'employeur).
Taux d'occupation ☐ 100 % ☐ 50 % ☐ %
Lieu et date: Signature(s) autorisé(e)s
Nom(s):
Timbre de l'entreprise

Activité pratique dans la publicité (curriculum vitae)

Description sans lacune des activités pertinentes par rapport aux conditions d'admission (selon règlement pt 3.31). Des certificats de travail photocopiés sont à annexer au présent bulletin d'inscription pour l'ensemble des postes occupés. Les personnes exerçant une activité indépendante doivent justifier leur pratique dans la publicité par un extrait du registre du commerce ou par trois confirmations de leurs mandants.

de à	Entreprise(s)	Fonction

Activité future (en cas de changement d'employeur prévu ultérieurement)

Admission (art. 3 du règlement)

3.31 Sont admis à l'examen les candidats qui peuvent justifier :

a) d'une expérience professionnelle attestée d'au moins 2 ans dans les domaines de la communication, de la publicité, des relations publiques, du marketing, de la vente, du marketing direct ou du marketing de dialogue et qui peuvent apporter la preuve qu'ils ont suivi l'une des formations mentionnées ci-après:

- certificat fédéral de capacité d'employé/e de commerce
- certificat fédéral de capacité sanctionnant une formation de base d'au moins trois ans dans un métier graphique
- certificat fédéral de capacité sanctionnant une formation de base d'au moins trois ans dans un métier de vente
- diplôme d'une école de commerce reconnue par le SEFRI
- diplôme d'une école de culture générale sanctionnant une formation d'au moins trois ans reconnue à l'échelle cantonale
- maturite (tous types)
- diplôme d'un examen professionnel supérieur dans une profession commerciale
- diplôme d'une université ou d'une haute école spécialisée dans le domaine commercial
- brevet fédéral de spécialiste en relations publiques, brevet fédéral de spécialiste en marketing, brevet fédéral de spécialiste de vente

ou

b) un autre certificate fédéral de capacité, diplôme ou titre d'une haute école spécialisée ou d'une université et une expérience professionnelle attestée d'au moins 3 ans dans les domaines de la communication, de la publicité, des relations publiques, du marketing, de la vente, du marketing direct ou du marketing de dialogue.

La date-repère pour le calcul de la durée de l'expérience prof. est celle du début de l'examen.

Taxe d'examen (voir également le réglement des taxes d'examen)

La taxe d'examen est due à la réception de la convocation à l'examen. Elle doit être versée sans demande préalable dans les 10 jours ouvrables sur le compte de la banque Avera / IBAN CH53 0685 0610 6798 9512 6.

Le/la sous-signé(e) s'engage à verser les frais d'examen de 2'150 CHF au plus tard 10 jours après la décision d'admission.

En s'inscrivant à l'examen, le/la candidat(e) accepte que son nom et son prénom, son domicile au moment de l'examen ainsi que l'année de l'examen soient publiés en cas de réussite et/ou utilisés pour les invitations à la cérémonie de remise des diplômes. Si le/la candidat(e) ne le souhaite pas, il/elle est prié(e) de nous le faire savoir par écrit.

Lieu et date: _____

Signature: _____

☐ **J'accepte que mes données soient transférées dans le contexte de la préparation de l'examen.**

☐ **J'autorise KS/CS Communication Suisse à me faire parvenir des informations en rapport avec les activités de l'association. Je peux à tout moment me désabonner de ces informations.**

☐ **J'autorise KS/CS Communication Suisse à transmettre mes coordonnées aux associations amies. Je peux retirer cette autorisation à tout moment.**

Liste des annexes

Si des documents relatifs aux annexes mentionnées ci-dessous devaient faire défaut, cela pourrait entraîner le refus de l'admission à l'examen:

1. Certificats d'écoles et d'établissements de formation continue reconnus par le SEFRI, pour autant qu'ils servent à l'attestation de la pratique.
2. Certificats de travail et certificats intermédiaires attestant une pratique professionnelle suffisante pour être admis à l'examen.
3. Si existant: document concernant une décision préalablement prise quant à l'admission à l'examen.

La commission d'admission de la commission d'examen de la KS/CS Communication Suisse décide, sur la base de l'inscription et des annexes, si les conditions d'admission à l'examen sont remplies et communique sa décision en temps utile.

Annexes séparées du formulaire d'inscription :

Règlement des taxes (partie intégrante de l'inscription, disponible en ligne)